

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **8 juillet 2019**

Décision n° **CP-2019-3225**

commune (s) : **Jonage**

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain agricole située rue des Biesses et appartenant à M. Fiat Dit Rey**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, M. George, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Peillon), Abadie, Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Jannot), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Képénékian (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Frier (pouvoir à Mme Bouzerda), Rabatel, Poulain, M. Chabrier.

Absents non excusés : M. Barge.

**Commission permanente du 8 juillet 2019****Décision n° CP-2019-3225**

commune (s) : Jonage

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain agricole située rue des Biesses et appartenant à M. Fiat Dit Rey**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 26 juin 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la création d'une piste cyclable le long de la rue des Biesses à Jonage, la Métropole de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain agricole de 9 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée ZM 2, occupée par un agriculteur, située rue des Biesses, propriété de monsieur Fiat Dit Rey, pour laquelle un accord a été conclu.

Aux termes du compromis, ce terrain agricole, classé en zonage A du plan local d'urbanisme (PLU), serait acquis au prix de 9 €, soit 1 € le mètre carré, et intégrerait le domaine public de voirie métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 9 €, d'une parcelle de terrain agricole de 9 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée ZM 2, occupée par un agriculteur, située rue des Biesses à Jonage et appartenant à monsieur Fiat Dit Rey, dans le cadre de la création d'une piste cyclable le long de ladite rue.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 18 mars 2019 pour un montant de 19 800 000 € en dépenses, sur l'opération n° 0P09O5048.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 9 € correspondant au prix de l'acquisition et de 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.**